

**CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LA  
RESTAURATION SCOLAIRE - GARDERIE PERI-SCOLAIRE**

**ENTRE**

**La Commune de PRIVAS, représentée par son Maire en exercice ou un adjoint ayant reçu  
délégation**

Ci-après dénommée « la Commune »

**ET**

Monsieur, Madame, NOM.....

PRENOM.....

Demeurant (adresse complète) .....  
.....

Ci-après dénommé « le souscripteur »

Représentant légal père, mère, tuteur, (*rayez les mentions inutiles*), de ou des enfants

Enfant 1 nom, prénom.....

Enfant 2 nom, prénom.....

Enfant 3 nom, prénom.....

Enfant 4 nom, prénom.....

**Inscrit à l'école de :**

**Fréquentant :**

- René Cassin

- le Restaurant scolaire

- Roger Planchon

- la garderie du soir

- Clotilde Habozit

- Rosa Parks

(Cocher les cases correspondantes)

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Obligations de la commune**

Soucieuse de développer les services à la population en variant les modes de paiement des services publics facultatifs qu'elle propose, la Commune met en place, en liaison avec le Trésor Public, un dispositif autorisant le prélèvement automatique du prix des repas des garderies périscolaires, effectivement consommés par les enfants du souscripteur.

A ce titre, la commune prend les engagements suivants :

1-1- seuls seront facturés le mois n les prestations effectivement consommées le mois n-1

1-2- le souscripteur recevra par voie postale ou par mail, au début de chaque mois n, une facture détaillant les prestations délivrées le mois n-1. Cette facture sera adressée suffisamment tôt pour autoriser un contrôle et une éventuelle contestation du souscripteur quant à la réalité des prestations facturées.

1-3- en toutes hypothèses, et même en cas d'erreur, le montant prélevé ne pourra excéder 26 prestations de restauration et 26 prestations de garderies par enfant et par mois.

1-4- Les frais générés par un rejet de prélèvement sont à la charge du souscripteur.

1-5- la commune s'engage à mettre fin au prélèvement sur simple demande écrite du souscripteur. Cette demande met fin au contrat. Les prestations restantes dues feront l'objet d'un recouvrement par titre de recette.

### **Article 2 : Obligations du souscripteur**

Le souscripteur s'engage à maintenir le compte bancaire ou postal sur lequel est effectué le prélèvement suffisamment alimenté pour éviter tout rejet du prélèvement par l'établissement bancaire tenant le compte.

Le souscripteur s'engage à signaler à la Commune tout changement de ses coordonnées bancaires. Il remplira à cet effet un nouveau formulaire d'autorisation de prélèvement, qu'il accompagnera d'un nouveau relevé d'identité bancaire ou postal.

### **Article 3 : Dispositions communes**

Le présent contrat prend effet au 1<sup>er</sup> du mois qui suit sa date de signature.

2 rejets de prélèvement pour insuffisance d'approvisionnement du compte entraînent la résiliation de plein droit du présent contrat. Les sommes dues seront dans cette hypothèse mise en recouvrement via un titre de recettes.

Toute fin anticipée du contrat, quel qu'en soit le motif, interdit la souscription d'un nouveau contrat au titre de la même année scolaire.

Signatures des parents

Fait à

Le

Signatures précédées  
de la mention manuscrite  
« **lu et approuvé** »

Fait à Privas

Le

Le Maire,

Michel VALLA

# ANNEXE

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : CANTINE SCOLAIRE — GARDERIE SCOLAIRE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier ci-dessous à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier).

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans le convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SERA

FR65Z.ZZ51 88.57

### DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

### DESIGNATION DU CREANCIER

Trésorerie de Privas Municipale

Nom : COMMUNE DE PRIVAS

Adresse : Place de l'Hôtel de ville

Code postal : 07000

Ville PRIVAS

### DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif OUI

Paiement ponctuel NON

Signé à :

Le (1.1/TVIM/AAAA)

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom au tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés. par le créancier ci-dessus. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.